



Le Ouessant – Bâtiment 3A
9 rue Maurice Fabre
35000 Rennes

ADAPEI 35 Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine »

Association Loi du 1^{er} juillet 1901
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 Saint-Jacques de la Lande
SIREN : 775 590 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Estimations comptables

Votre Association constitue des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés tels que décrits dans les notes B-4 « Provisions pour risques et charges » et B-5 « Fonds dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Règles et principes comptables

La note B-1 « Conventions générales » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre Association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

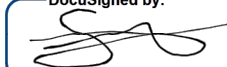
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Rennes, le 20 juin 2023

DocuSigned by:

8DA73F1361944E8...

Ludovic Sevestre
Associé

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04			
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	132	132	0	0
Autres Immobilisations incorporelles	1 555	1 363	192	287
Immobilisations Incorporelles en cours	6	0	6	96
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles				
Terrains	7 766	1 004	6 762	6 303
Constructions	113 190	59 262	53 928	54 322
Installations techniques, matériel et outillage	11 384	9 089	2 295	2 313
Autres Immobilisations Corporelles	16 627	13 485	3 142	2 946
Immobilisations Corporelles en cours	2 465	0	2 465	3 123
Avances et acomptes	2	0	2	2
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	71	0	71	96
Autres titres immobilisés	414	0	414	418
Prêts	6 436	0	6 436	6 536
Autres Immobilisations financières	2 154	0	2 154	2 118
TOTAL I	162 202	84 335	77 867	78 560
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	346	30	316	293
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Stocks de produits et marchandises	192	1	191	126
Autres stocks	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	60	0	60	31
Créances (1)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 980	1 405	11 575	8 147
Autres créances	2 476	0	2 476	1 574
Valeurs mobilières de placement	9 164	0	9 164	6 924
Instruments de trésorerie	715	0	715	3 676
Disponibilités	4 924	0	4 924	11 177
Charges constatées d'avance	251	0	251	327
TOTAL II	31 108	1 436	29 672	32 275
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations TOTAL IV	0	0	0	0
Ecart de conversion (actif) TOTAL V	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	193 310	85 771	107 539	110 835

(1) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :



Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

P A S S I F	31/12/2022	31/12/2021
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	5 245	5 216
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	164	164
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>12 229</i>	<i>11 821</i>
Réserves statutaires ou contractuelles	2 949	2 541
Réserves pour projet de l'entité	301	346
Autres	24 033	20 733
Report à nouveau	-2 343	-1 016
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 457</i>	<i>-170</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 666	2 335
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-2 137</i>	<i>-879</i>
Situation nette (sous-total)	28 683	30 319
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	4 762	5 068
Provisions réglementées	6 321	6 138
TOTAL I	39 766	41 525
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	19 201	19 078
TOTAL II	19 201	19 078
Provisions pour Risques	159	200
Provisions pour Charges	481	899
TOTAL III	640	1 099
Dettes (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 833	32 338
Emprunts et dettes financières divers	11	11
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7	7
Redevables créditeurs	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 064	5 292
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes sociales et fiscales	11 383	10 069
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	399	733
Autres dettes	381	308
Produits constatés d'avance	854	375
TOTAL IV	47 932	49 133
Ecart de conversion (passif)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	107 539	110 835
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		



Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Produits d'exploitation		
Cotisations	15	17
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 750	1 599
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
Ventes de prestations de service	7 312	6 829
<i>dont parrainages</i>	0	0
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
Divers		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	99 352	90 907
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	81 032	73 579
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	0	0
- Mécénats	0	0
- Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 127	1 580
Utilisation des fonds dédiés	1 195	740
Autres produits	105	32
TOTAL I	110 856	101 704
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	3 405	2 749
Variation de stock	-22	-5
Autres achats et charges externes	30 387	27 538
Aides financières versées par l'entité	23	9
Impôts, taxes et versements assimilés	5 228	4 717
Salaires et traitements	51 158	47 632
Charges sociales	14 982	12 528
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 604	5 509
Dotations aux provisions	477	1 016
Reports en fonds dédiés	1 318	805
Autres charges	686	635
TOTAL II	113 246	103 133
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 390	-1 429

Montants en K€

COMPTE DE RESULTAT	2022	2021
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Produits financiers		
De participations	2	1
D'autres valeurs mobilière et créances de l'actif immobilisé	92	118
Autres intérêts et produits assimilés	38	30
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	132	149
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	625	587
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	625	587
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-493	-438
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-2 883	-1 867
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	406	367
Sur opérations en capital	1 508	4 539
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	202	104
TOTAL V	2 116	5 010
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	444	279
Sur opérations en capital	38	496
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	404	19
TOTAL VI	886	794
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 230	4 216
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13	14
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>		
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>		
Total des produits (I + III + V)	113 104	106 863
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	114 770	104 528
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 666	2 335

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Dons en nature		
Prestations de services en nature		
Bénévolat	40	15
TOTAL	40	15
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	40	15
TOTAL	40	15



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS de l'exercice 2022

Adresse postale : Siège social - Adapei 35 - CS 66 000 - 35 091 Rennes Cedex 9

Accueil : 3 rue du Pâtis des Couasnes - 35 136 Saint-Jacques de la Lande **Tél.** : 02 99 22 77 10 - siege@adapei35.asso.fr

Association Loi 1901 - Membre de l'Unapei reconnue d'utilité publique

SOMMAIRE

A - PRESENTATION DE L'ENTITE Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine	4
A1 – Description de l'objet social	
A2 – Description de la nature et du périmètre des activités	
A3 – Description des moyens mis en œuvre	
B - MODES ET METHODES D'EVALUATION	5
B1 – Conventions générales	
B2 – Fiscalité	
B3 – Immobilisations corporelles	
B4 – Provision pour risques et charges	
B5 – Fonds dédiés	
B6 – Neutralisation des prestations internes	
C – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	7
C1 – Evénements intervenus au cours de l'exercice	
C2 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	
C3 – Résultat de l'exercice	
D – NOTES EXPLICATIVES DE CERTAINS POSTES	9
D1- Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance	
D2 - Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance	
D3 – Tableau de mouvement des immobilisations	
D4 – Tableau de mouvement des amortissements	
D5 – Etat des échéances des créances et dettes	
D6 – Valeurs mobilières de placement	
D7 – Tableau de passage des fonds propres	
D8 – Tableau de mouvement des provisions et dépréciations	
D9 – Tableau de mouvement des fonds dédiés	

<u>E – ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	14
E1 – Dettes garanties par des sûretés réelles	
E2 – Crédit-bail	
E3 – Réservations de places	
E4 – Engagements liés aux départs en retraite	
<u>F – AUTRES INFORMATIONS</u>	15
F1 – Plus-values latentes	
F2 – Nombre de salariés de l’association	
F3 – Rémunération des dirigeants	
<u>G – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>	15

A – PRESENTATION DE L'ENTITE Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

A-1 : Description de l'objet social

L'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine est l'«association départementale des personnes en situation de handicap mental, de leurs parents et amis ». Elle agit depuis 1961 pour la promotion des intérêts des personnes en situation de handicap, en favorisant leur épanouissement personnel et social.

L'association intervient principalement sur des activités médico-sociales.

L'Adapei 35 promeut l'inclusion en milieu ordinaire et structure son action au travers de trois champs d'activité complémentaires et cohérents :

- l'enfance et l'adolescence,
- le travail et l'insertion,
- l'habitat et la vie sociale.

Depuis 60 ans, l'Adapei s'adapte aux attentes des personnes et de leurs familles, en s'efforçant de toujours maintenir un lien avec chacune d'elles. En lien avec le cadre législatif, et pour favoriser l'inclusion, de nombreuses innovations ont été mises en œuvre, en cohérence avec la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT). L'association se doit aussi d'apporter conseils et informations dans un esprit d'entraide et de solidarité. La personne accueillie est première ; ses intérêts et droits sont garantis, autant que le respect de sa personne, de ses choix et de ses motivations.

L'Adapei assure une mission de représentation des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles. Sa préoccupation majeure est donc d'apporter les réponses adaptées aux personnes, qu'elles soient ou non accompagnées par l'association.

Elle tend à déployer et à organiser son action sur l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine, à l'appui d'une politique d'action familiale de proximité, territoire par territoire, au profit des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

A-2 : Description de la nature et du périmètre des activités

L'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine gère aujourd'hui 64 établissements et services sur le département d'Ille-et-Vilaine, dans les champs de l'enfance, du travail-insertion et de l'hébergement-vie sociale de l'adulte. Elle accompagne plus de 2 800 personnes en situation de handicap.

A-3 : Description des moyens mis en œuvre

Pour assurer sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine emploie près de 1400 salariés.

B - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B-1 : Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre**
- **Indépendance des exercices**

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'association applique la règle de l'affectation du résultat de la gestion conventionnée selon l'instruction comptable M 22 et, en termes d'affectation des résultats, elle distingue les résultats liés à l'activité en gestion libre des résultats soumis à approbation par le Préfet ou le Président du Conseil Départemental.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2018-06, modifié par l'ANC n°2020-08, et ANC n°2019-04 relatif, respectivement, aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

B-2 : Fiscalité

L'association a satisfait au questionnaire sur la fiscalité des associations et à cet effet a transmis ce questionnaire et les annexes complémentaires à la Direction des Services Fiscaux au 30 décembre 1999 pour vérifier si elle se trouvait assujettie aux nouvelles règles sur la fiscalité des associations.

L'association a reçu une réponse de l'Administration Fiscale faisant état que l'association ne relève pas, du fait de ses activités actuelles des dispositions spécifiques d'assujettissement, aux impôts commerciaux.

B-3 : Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement correspondent à la durée de vie du bien soit :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	25 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 15 ans
Agencements divers	5 à 15 ans
Matériel et outillage	2 à 5 ans

Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

B-4 : Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Depuis 2017, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reprend l'intégralité des produits issus de la facturation réalisée au titre des amendements Creton au cours de l'exercice N+1, aussi une provision pour charges du même montant est comptabilisée au 31 décembre N.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

B-5 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'année considérée. Ils résultent en grande partie des plans pluriannuels d'investissements souscrits avec les organismes de contrôle.

Ces fonds dédiés prennent en compte notamment les écarts entre les dotations allouées sur le global (66 et 68, soit charges financières et dotation aux amortissements de l'année) et le réalisé du montant de ces deux comptes.

Ces sommes ont pour but d'être affectées au lissage des éventuels surcoûts apparaissant dans les plans pluriannuels d'investissements.

Les pouvoirs publics autorisent également parfois des provisions fonds dédiés pour financer des charges de personnel ponctuelles à venir, des projets...

B-6 : Neutralisation des prestations internes

Toutes les prestations réalisées entre établissements et/ou services de l'association sont neutralisées dans les comptes consolidés :

- Prestations refacturées par les services supports aux établissements et services (quotes-parts de frais de siège, prestation informatique, service social départemental, service transport...), soit 5.6 M€ en 2022,
- Prestations réalisées par les ateliers d'ESAT pour les autres structures (prestation alimentation, blanchisserie, espaces verts, numérisation, entretien des locaux...), soit 4.3 M€ en 2022.

C - FAITS CARACTÉRISTIQUES de l'EXERCICE

C-1 : Événements intervenus au cours de l'exercice

L'exercice 2022 s'est déroulé dans un contexte de forte inflation qui explique l'évolution à la hausse des postes de charges, particulièrement pour ce qui concerne les coûts énergie, les achats alimentaires, les transports. Les incidences des éventuels bouclier tarifaire et/ou amortisseur sur l'électricité et le gaz n'ont pas pu être intégrées dans les comptes annuels présentés en l'absence de chiffrage précis.

Les charges de personnel ont également fortement augmenté du fait des mesures de revalorisation salariale, dites « Ségur ». L'impact est estimé à environ 5.5 M€ pour des financements obtenus à hauteur de 4.5 M€ à ce jour.

Par ailleurs, au cours de cet exercice, les activités des établissements et services ont évolué de la manière suivante :

- 6 places d'accueil temporaire MAS à compter du 1^{er} janvier mises en œuvre sous forme de prestation en milieu ouvert dans l'attente de l'extension du bâtiment,
- 2 places d'accueil de jour sur le DIME de St Malo à compter du 1^{er} septembre,
- 4 places d'accueil de jour sur le DIME de Rennes à compter du 1^{er} septembre,
- 7 places en UEMA à Redon à compter du 1^{er} septembre,
- 4 places d'appartements de coordination thérapeutique à compter du 1^{er} juin puis 3 nouvelles places sur Saint Malo à compter du 1^{er} octobre et enfin 7 sur Rennes à compter du 1^{er} décembre.

C-2 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Un CPOM a été signé le 22 décembre 2020 et porte sur les exercices 2020 à 2024. Il concerne l'ensemble des établissements et services agréés par l'Agence Régionale de Santé, par le Conseil Départemental ou par les 2 conjointement.

Un objectif d'équilibre budgétaire au terme des 5 ans sur chacune des 2 enveloppes financières (ARS et Conseil Départemental) y est inscrit. L'application du principe de fongibilité au sein de chacune de ces 2 enveloppes est toutefois prévue. Sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés dans le CPOM, le gestionnaire dispose de la liberté d'affectation du résultat annuel dans le respect de critères énoncés dans le contrat. Ce CPOM, contrairement au précédent, ne contient plus de clause spécifique de traitement des excédents à l'issue du contrat au profit de clause prévoyant des modalités d'affectation des résultats par ordre de priorité. Ainsi, les éventuels excédents par enveloppe acquis par l'Association sont constatés annuellement au compte de résultat en accord avec le financeur.

Une modulation de la dotation globale de financement annuelle peut être appliquée en fonction de l'atteinte des objectifs d'activité et autres objectifs fixés dans le cadre du CPOM.

Les résultats des établissements inclus dans le périmètre du CPOM tels qu'ils ressortent de l'exécution budgétaire de l'exercice sont présentés en gestion contrôlée.

C-3 : Résultat de l'exercice

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
RESULTAT COMPTABLE	- 1 666 465 €	2 335 194 €
Reprise du résultat antérieur	- €	- €
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	- 1 666 465 €	2 335 194 €
Dont résultat effectif sous gestion propre	470 440 €	3 214 665 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 2 136 905 €	- 879 471 €

La part gestion contrôlée correspond aux résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et inclus dans le périmètre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

D - NOTE EXPLICATIVE DE CERTAINS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

D-1 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

Montants des principaux produits à recevoir au 31 décembre 2022 :

Factures à établir	917 K€
Produits divers à recevoir	1 001 K€
Charges constatées d'avance	251 K€
Total	2 169 K€

D-2 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

Montants des principales charges à payer au 31 décembre 2022 :

Intérêts courus sur emprunts	89 K€
Congés payés	3 712 K€
Charges sociales sur congés payés	1 716 K€
Provision CET	418 K€
Provision salaires dus	264 K€
Charges sociales sur provision salaires dus	131 K€
Factures non parvenues	1 011 K€
Organismes sociaux	105 K€
Charges diverses	32 K€
Etat – autres charges à payer	6 K€
Produits constatés d'avance	854 K€
Total	8 338 K€

D-3 : Tableau de mouvement des immobilisations

Montants en K€	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions et apports	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 772	45	124	1 693
Immobilisations corporelles	147 565	7 463	3 594	151 434
Immobilisations financières	9 168	43	136	9 075
Total immobilisations	158 505	7 551	3 854	162 202

Les acquisitions de l'exercice 2022 proviennent essentiellement des 4 sources suivantes :

- des constructions réalisées ou en cours suivantes :
 - Reconstruction du Foyer L'Hermine à Dol de Bretagne pour 1 269 K€,
 - Travaux sur le bâti de l'ESAT Utopi Redon pour 369 K€,
- De travaux de rénovation ou d'amélioration du bâti conséquent sur plusieurs établissements (Foyer La Motte d'Ille, Résidence Le Bois de la Sillandais, Foyer La Grande Maison, Résidence Le Mascaret, Résidence Le Clos Breton, Foyer Les 4 Pavillons...),
- De l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules à hauteur de 274 K€,
- et du renouvellement des immobilisations.

D-4 : Tableau de mouvement des amortissements

Montants en K€	Amortissements au 31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	Amortissements au 31/12/2022
Amort. Immobilisations incorpor.	1 388	139	31	1 496
Amort. immobilisations corporelles	78 556	5 420	1 137	82 839
Dépréciation immos financières	-			-
Total amortissements	79 944	5 559	1 168	84 335

D-5 : Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1	-	1
Prêts	6 436	605	5 831
Autres créances	2 154	-	2 154
Total des créances de l'actif immobilisé	8 591	605	7 986
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	12 980	11 772	1 208
Autres créances	2 476	2 476	-
Total des créances de l'actif circulant	15 456	14 248	1 208
TOTAL DES CREANCES	24 047	14 853	9 194

DETTES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et < 5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 833	2 529	8 719	18 585
Emprunt et dettes diverses	11	11	-	-
Total des dettes financières	29 844	2 540	8 719	18 585
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7	7	-	-
Redevables créditeurs	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 064	5 064	-	-
Dettes des legs ou donations	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	11 383	11 383	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	399	399	-	-
Autres dettes	381	381	-	-
Total des autres dettes	17 234	17 234	-	-
TOTAL DES DETTES	47 078	19 774	8 719	18 585

D-6 : Valeurs mobilières de placement

Le détail des valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'établit comme suit :

-	TSR	:	500 K€
-	Obligations	:	712 K€
-	FCP	:	1 266 K€
-	Produits structurés	:	6 686 K€
-	TOTAL	:	9 164 K€

D-7 : Tableau de passage des fonds propres

Variation des fonds propres (montants en K€)	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augment°	Diminut° ou consom°	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 216	-	30	-	5 246
Fonds propres avec droit de reprise	164	-	-	-	164
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	23 620	3 662			27 282
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>11 821</i>	<i>408</i>			<i>12 229</i>
Report à nouveau	- 1 016	- 1 327	-	-	- 2 343
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 170</i>	<i>- 1 287</i>	-	-	<i>- 1 457</i>
Résultat de l'exercice	2 335	- 2 335	-	1 666	- 1 666
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>- 879</i>	<i>879</i>	-	<i>2 137</i>	<i>- 2 137</i>
Situation nette	30 319	-	30	1 666	28 683
Fonds propres consommables	-	-			-
Subventions d'investissement	5 068	-	125	432	4 761
Provisions réglementées	6 138	-	355	171	6 321
TOTAL	41 525	-	509	2 270	39 764

D-8 : Tableau des provisions et dépréciations

Montants K€	2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2022
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	200	-	-	41	159
Prov. pour rémunérations des personnes handicapées (ESAT)	-	-	-	-	-
Autres prov. pour risques divers	-	-	-	-	-
Prov. pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
prov. pour grosses réparations	-	-	-	-	-
autres prov. pour charges	899	477	877	18	481
Total des provisions pour risques et charges	1 099	477	877	59	640
Provisions pour dépréciation					
Prov. Pour dépréciation des immos	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des stocks	23	8	-	-	31
Prov. Pour dépréciation des créances et comptes rattachés	1 381	41	16	1	1 405
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	1 404	49	16	1	1 436

D-9 : Tableau des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembourseme nts		Montant global	dont fonds dédiés correspon dant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-					-	
Contributions financières d'autres organismes	-					-	
Ressources liées à la générosité du public	48	16	10	-	-	54	19
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	19 030	1 302	1 184	-	-	19 148	10 181
- Fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI - financement ARS	1 331	209	18	-	-	1 522	1 163
- Fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI - financement CD	3 839	472	3	-	-	4 308	2 848
- Fonds dédiés à l'investissement affectés à des projets identifiés							
<i>Reconstruction IME Le Baudrier</i>	535	-	-	-	-	535	535
<i>Reconstruction ESAT Utopi Cesson</i>	1 103	-	45	-	-	1 058	-
<i>Extension ESAT Utopi St Jacques</i>	1 210	-	60	-	-	1 150	(1) 688
<i>Reconstruction IME L'Etoile</i>	548	-	35	-	-	513	-
<i>Reconstruction Foyer L'Hermine</i>	3 557	-	-	-	-	3 557	3 557
<i>Reconstruction IME La Passagère</i>	950	-	-	-	-	950	950
<i>Reconstruction Résidence Bourcchereuil</i>	853	-	36	-	-	817	-
<i>Extension MAS le Bois de la Sillandais</i>		330	-	-	-	330	-
Autres	1 714		153	-	-	1 561	(1) 300
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 1 (charges d'exploitation)	-					-	-
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 2 (charges de personnel)	1 962	290	645	-	-	1 607	-
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 3 (charges de structure)	1 428	1	189	-	-	1 240	140
TOTAL	19 078	1 318	1 194	-	-	19 202	10 200

(1) L'utilisation de ces fonds dédiés est liée à l'activation des investissements afférents sur les exercices futurs.

Les reprises sur les fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI sont destinées à lisser les surcoûts apparaissant dans le cadre des Plans Pluriannuels des Investissement (cf B5). Les fonds dédiés relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices sont liés à l'absence de surcoûts dans les Plans Pluriannuels des Investissements et sont susceptibles de faire l'objet d'une affectation future à des investissements identifiés.

Les reprises sur les fonds dédiés à l'investissement affectés à des projets identifiés sont réalisées au même rythme que l'amortissement moyen de l'investissement concerné.

E - ENGAGEMENTS HORS BILAN

E-1 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : sur un total de capital restant dû au 31 décembre 2022 de 29 742 K€, le montant garanti par des collectivités territoriales ou par nantissement de placements s'élève à 23 697 K€.

E-2 : Crédit bail

Il n'existe pas de contrats de crédit-bail en cours d'un montant significatif à la date du 31 décembre 2022.

E-3 : Réservations de places : lits de fondation

En 2022, aucune nouvelle convention n'a été signée pour une réservation de lits.

E-4 : Engagements liés aux départs en retraite

Dans le cadre de la convention collective, les salariés bénéficient lors de leur départ en retraite d'une indemnité. Les montants correspondants à ces indemnités s'élèvent à :

5 743 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- *Age de départ à la retraite : 63 ans*
- *Evolution annuelle des salaires 1 %*
- *Taux monétaire : 3 %*
- *Taux de charges sociales : 46 %*
- *Table de mortalité TV88/90*
- *Turn-over faible*

L'association a confié à CNP Assurances la gestion d'une partie de l'indemnité de fin de carrière due aux salariés à leur départ en retraite. Après déblocage d'une partie des fonds, à hauteur de 385 K€, pour couvrir une quote-part des indemnités de retraite de l'exercice, le solde disponible au 31 décembre 2022 s'élève à 1 415 K€.

F - AUTRES INFORMATIONS

F-1 : Plus-values latentes

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, des placements bancaires sont effectués. A la clôture de l'exercice 2022, il n'existe pas de plus-value latente ni de moins-value latente sur ces placements financiers.

F-2 : Nombre de salariés de l'association

Le nombre de salariés de l'association est de :

1390 en contrat à durée indéterminée représentant 1297.77 Equivalent Temps Plein

F-3 : Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président du Conseil d'Administration, le Président adjoint et le Trésorier. Ces derniers sont bénévoles.

G - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur le résultat à signaler.